



Calcul des Congés payés acquis en cas d'arrêt maladie sur la période de référence (du 1^{er} juin N-1 au 31 mai N)

➤ Définir le nombre de semaines en arrêt maladie ou de jours en arrêt maladie si moins de 1 semaine pour chaque mois

☛ on acquiert 2 jours pour 4 semaines en arrêt maladie

☛ on acquiert 2 jours pour 24 jours en arrêt maladie (à utiliser si l'arrêt dure moins de 1 semaine)

➤ ensuite le calcul est un peu différent si on est en année incomplète ou en année complète :

Année incomplète : il va falloir commencer par calculer le nombre de jours acquis sur la période en arrêt de travail puis transposer ce nombre de jours en semaines pour l'intégrer au fichier du calcul des Congés payés.

ATTENTION !? en année incomplète ne tenir compte que des semaines qui auraient dû être travaillées.

Année complète : la procédure est la même mais il faut en plus transposer ces semaines pour les ajouter aux semaines du mois en question.

Formules de calculs :

➤ Calcul du nombre de jours acquis en cas de semaines complètes en arrêt

$2 \times \text{nombre de semaines en arrêt} / 4 = \text{jours de CP acquis sur la période en arrêt maladie}$

➤ Calcul du nombre de jours en arrêt en cas d'un arrêt de moins de 1 semaine

$2 \times \text{nombre de jours en arrêt} / 24 = \text{jours de CP acquis sur la période en arrêt maladie}$

Exemple concret ...

Martine assistante maternelle qui travaille 30 heures par semaines à 3 euros de l'heure a été en arrêt

1) 3 semaines sur le mois de septembre

On fait : $2 \times 3 / 4 = 1.5$ jours de CP acquis

Adresse administrative de correspondance : 19 rue du murio 56690 LANDEVANT

2) 3 semaines à cheval sur septembre octobre

Dans ce cas il faut définir combien de semaines en septembre et combien de semaines en octobre et le calcul reste le même, en septembre 2024 arrêt du lundi 23 au lundi 30 et octobre arrêt du mardi 1 au dimanche 12. On part donc avec 1 semaine arrêt en septembre et 2 semaines arrêt en octobre.

Pour septembre : $2 \times 1 / 4 = 0.5$ jour de CP acquis sur la période en arrêt

Pour octobre : $2 \times 2 / 4 = 1$ jour de CP acquis sur la période en arrêt

3) 5 jours en septembre

On fait : $2 \times 5 / 24 = 0.416$ jour de CP acquis en arrêt maladie

4) 1 semaine et 5 jours en septembre

$2 \times 1 / 4 = 0.5$ jour de CP acquis sur la semaine en arrêt

et $2 \times 5 / 24 = 0.416$ jour de CP acquis sur les 5 jours en arrêt

Soit $0.416 + 0.5 = 0.916$ jour de CP acquis sur la période en arrêt maladie

!? Maintenant il va falloir transposer ces jours de CP acquis pour les ajouter aux semaines en Ai et dans les mois en AC

➤ Formules de calculs :

En année incomplète : **4 semaines x nombres de jours acquis en arrêt maladie / 2.5**

En année complète : 1 mois vaut 1

1 semaine vaut 0.25

1 semaine vaut 0.625 jour

Donc 0.25 semaine = 0.625 jour

0.25 x nombre de jours acquis sur l'arrêt maladie / 0.625

↪ en année incomplète :

- 1) $4 \times 1.5 / 2.5 = 2.4$ semaines sur la période en arrêt maladie à ajouter aux semaines du mois de septembre

2) Pour septembre $4 \times 0.5 / 2.5 = 0.8$ semaine à ajouter aux semaines du mois de septembre
Pour octobre $4 \times 1 / 2.5 = 1.6$ semaine à ajouter aux semaines du mois d'octobre

3) $4 \times 0.416 / 2.5 = 0.6656$ semaine à ajouter aux semaines de septembre.

4) $4 \times 0.5 / 2.5 = 0.8$ semaine

$4 \times 0.416 / 2.5 = 0.6656$ semaine

soit un total de $0.8 + 0.6656 = 1.4656$ semaine à ajouter aux semaines de septembre.

↪ en année complète :

1) $0.25 \times 1.5 / 0.625 = 0.6$

Donc septembre vaudra $0.25 + 0.6 = 0.85$ mois

2) Pour septembre $0.25 \times 0.5 / 0.625 = 0.2$

Donc septembre vaudra $0.75 + 0.2 = 0.95$ mois

Pour octobre $0.25 \times 1 / 0.625 = 0.4$

Donc octobre vaudra $0.50 + 0.4 = 0.90$ mois

3) $0.25 \times 0.416 / 0.625 = 0.1664$

! **ATTENTION**

Une semaine vaut 6 jours l'arrêt maladie est de 5 jours il y a donc 1 jour à ajouter en plus.

6 jours = 0.25, 5 jours = 0.208, 4 jours = 0.1667, 3 jours = 0.125, 2 jours = 0.083, 1 jour = 0.0416

Donc septembre vaudra $0.75 + 0.1664 + 0.0416 = 0.958$ mois

4) $0.25 \times 0.5 / 0.625 = 0.2$

$0.25 \times 0.416 / 0.625 = 0.1664$

Sans oublier le jour de la semaine en arrêt de 5 jours :

Adresse administrative de correspondance : 19 rue du murio 56690 LANDEVANT

Septembre vaudra $0.5 + 0.2 + 0.1664 + 0.0416 = 0.908$ mois

Mais ce n'est pas tout il va aussi falloir calculer la valeur salariale de ces arrêts maladies à intégrer dans la colonne salaires perçus. En effet en arrêt maladie pour le calcul des 10% des CP il faut prendre en compte 80% du salaire qui aurait été perçu sur la durée de l'arrêt maladie.

➤ Il faut commencer par définir la valeur d'une semaine d'accueil

Nombre d'heures d'accueil par semaine x taux horaire

➤ Ensuite le calcul à effectuer est :

Nombre de semaines en arrêt x valeur d'une semaine d'accueil x 80%

Gardons les mêmes exemples :

Valeur d'une semaine $30 \text{ h} \times 3 \text{ euros} = 90 \text{ euros}$

1) $3 \times 90 \times 80\% = 216 \text{ euros}$ à ajouter au CCC calculé sur le mois de septembre

2) Pour septembre $1 \times 90 \times 80\% = 72 \text{ euros}$ à ajouter au CCC de septembre

Pour octobre $2 \times 90 \times 80\% = 144 \text{ euros}$ à ajouter au CCC d'octobre

3) Quand il n'y a pas de semaine complète d'absence . Il faut prendre le nombre d'heures en arrêt maladie qui a été déduit par CCC et le multiplier par le taux horaire pour avoir la valeur à prendre en compte pour calculer les 80 %

Exemple arrêt maladie de 3 jours déduction de 25 heures (les heures qui auraient dues être travaillées pendant ces 3 jours) taux horaire de 3 euros valeur de l'absence : $25 \times 3 = 75 \text{ euros}$

Calcul à faire $75 \times 80\% = 60 \text{ euros}$ à ajouter au CCC du mois

ATTENTION

RAPPEL en année incomplète, seules les absences en arrêt maladie sur des semaines qui auraient dû être travaillées sont à prendre en compte pour le calcul des 80% de salaire à ajouter au salaire après cassation.

Exemple : 3 semaines en arrêt en août alors qu'il y a 2 semaines de congés qui étaient prévues.
Une seule semaine sera à prendre pour le calcul des cp car les autres ont été déduits de la mensualisation.

